SIED 70

REUNION DU COMITE SYNDICAL

29 février 2020

Quorum : 304

- Membres du Comité : 606
- Membres présents : ???

- Présences lors des dernières réunions
  - 22 février 2020 : 243
  - 7 décembre 2019 : 087
  - 30 novembre 2019 : 241

SIED 70

Observations sur les délibérations rédigées en application des décisions prises par le Comité et le Bureau et présentées dans le recueil annexé au rapport de présentation de la réunion de ce jour

Les rapports de concession 2018 et d'activité 2019

- Ces documents seront disponibles sur le site du SIED 70 : www.sied70.fr
- Ils seront également envoyés à tous les délégués qui en feront la demande par lettre, téléphone ou mél : contact@sied70.fr

Le rapport de concession 2018

La parole est passée à Monsieur Gilles MARTINET, 1er Vice-président, président de la commission « Concession »

La durée moyenne en minutes des coupures d'électricité

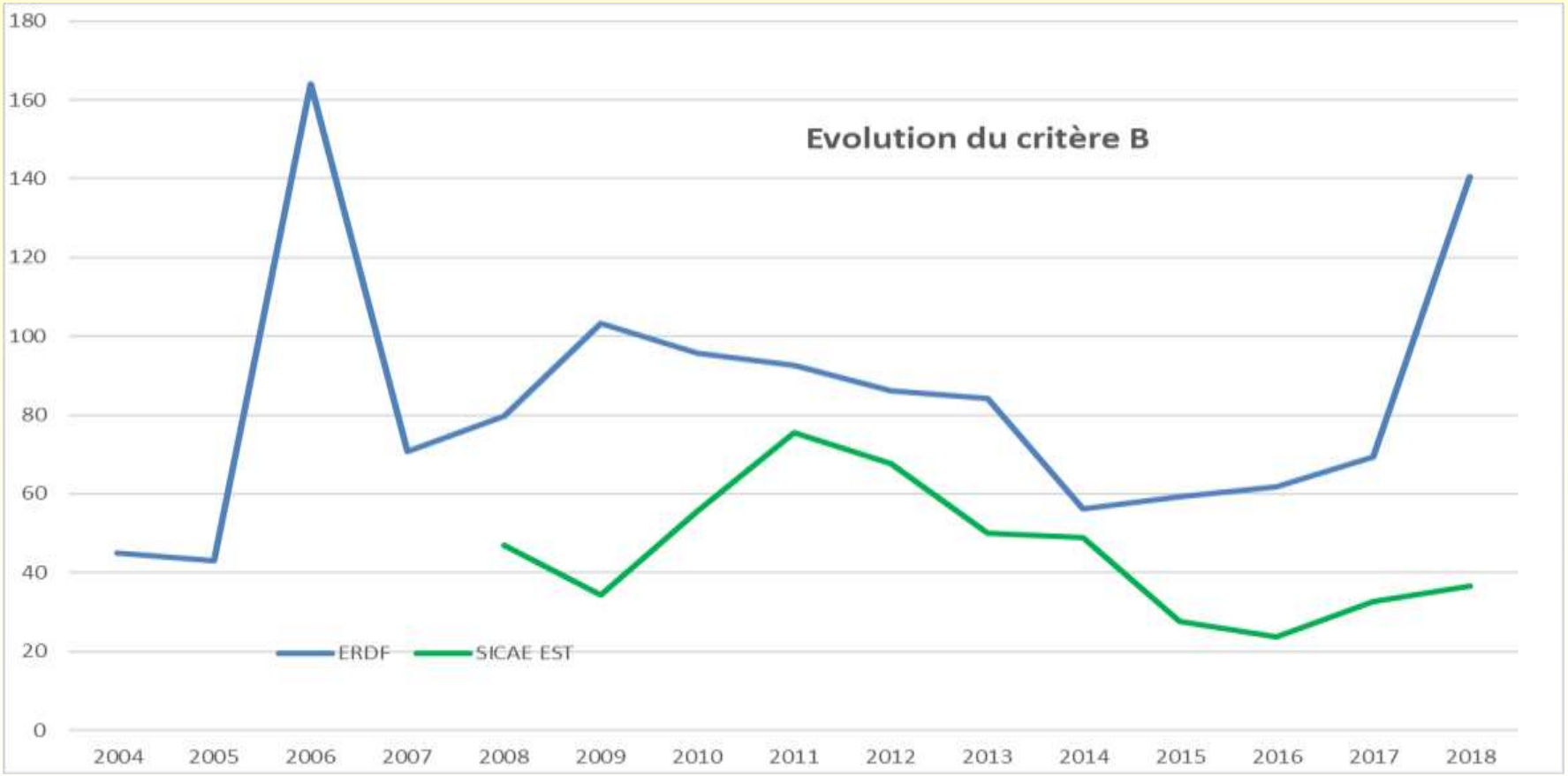

Augmentation constatée en 2018 en raison de la tempête ELEANOR qui a fortement touché la concession Enedis. Hors évènement exceptionnel, le critère B est établi à 65,5 minutes.

La qualité de l'électricité selon Enedis

Les temps (en mn) des coupures hors événements exceptionnels globalement en baisse en Haute-Saône et en métropole

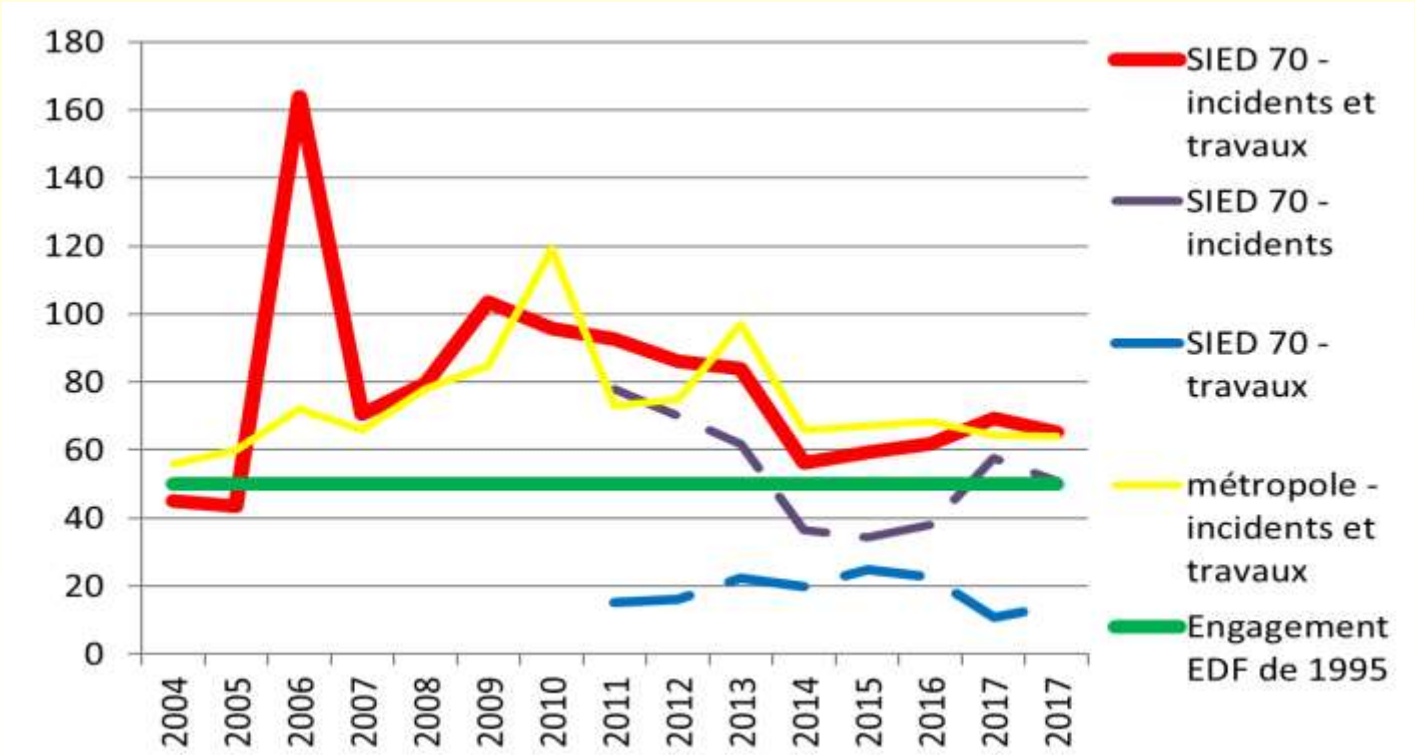

Le rapport de concession 2018

Le rapport de concession 2018 sera enrichi du rapport de contrôle, actuellement en cours, demandé auprès d'un cabinet externe dans le cadre des opérations de fin de contrat.

Concession gaz de Champagney

- En l'absence d'engagement de la société GESTAMP, l'offre de GRDF est échue au 31 décembre 2019 et est désormais caduque.

- Les conditions d'une desserte de la ZA des champs May restent à redéfinir.

Le rapport de concession 2018

Questions sur les concessions

Le rapport d'activité 2019

La parole est donnée à Monsieur Robert BOURQUIN, 2ème Vice-président, Président de la commission « Energie-Bois »

L'ACTIVITE

« Bois énergie »

L'activité bois-énergie

Intervention du service dans les études, la conception et la réalisation de chaufferies automatiques au bois:

- **par assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO):**
  - dans les études de faisabilité, définition du pré-programme et de l'enveloppe financière :

dans le cadre d'une convention tripartite avec le Pays Graylois et l'ADERA : Dampierre sur Salon, Bouhans et Feurg

L'activité bois-énergie

- En 2019, le SIED 70 a mis en place un accord-cadre pour la réalisation d'études de faisabilité bois sur le territoire de la Haute-Saône. Le marché a été attribué en novembre 2019, pour une période d'une année, reconductible trois fois, au BET PLANAIR de Valdahon.

- Pour en bénéficier, les communes et EPCI du département doivent déléguer la maitrise d'ouvrage au SIED 70.

CHAMPAGNEY, ERREVET, VILLERS LE SEC, GEVIGNEY ET MERCEY, FAVERNEY

L'activité bois-énergie

- dans les études de maîtrise d'œuvre jusqu'au parfait achèvement des travaux :

  - Courchaton, réception 05/02/2019
  - Ronchamp, réception 22/02/2019
  - La Romaine, réception 26/03/2019
  - Saint Rémy en Comté (MAM), réception 26/09/2019
  - Saint Rémy en Comté (mairie), APD
  - Valay, APD
  - Lyoffans (2 chaufferies), consultation maitrise d'oeuvre

L'activité bois-énergie

Pour mémoire, les aides aux collectivités pour la mise en place d'une chaufferie bois (plaquettes, granulés) avec ou sans réseau de chaleur sont les suivantes :

- AMO gratuite du SIED 70 de l'étude de faisabilité à la réception

- Aide de 10% plafonnée à 1 000 € pour les études de faisabilité (en sus des 70% de l'ADEME et la Région)

Au niveau des travaux (dans la limite de 200 000 €) :

- 400 € par kW par chaudière bois en dessous de 499 kW
- 200 € par kW par chaudière bois entre 500 et 1000 kW

L'activité bois-énergie

par transfert de compétence :

Le SIED 70 devient le maître d'ouvrage des chaufferies, finance leur investissement et les gère en faisant appel à des entreprises pour l'exploitation.

Il est chargé du suivi du fonctionnement et de l'approvisionnement en combustibles des installations.

- Projets de réalisation des chaufferies de Vesoul-Montmarin, Moimay, Vauvillers
- Exploitation des chaufferies de Scey/Saône, Gy et Marnay

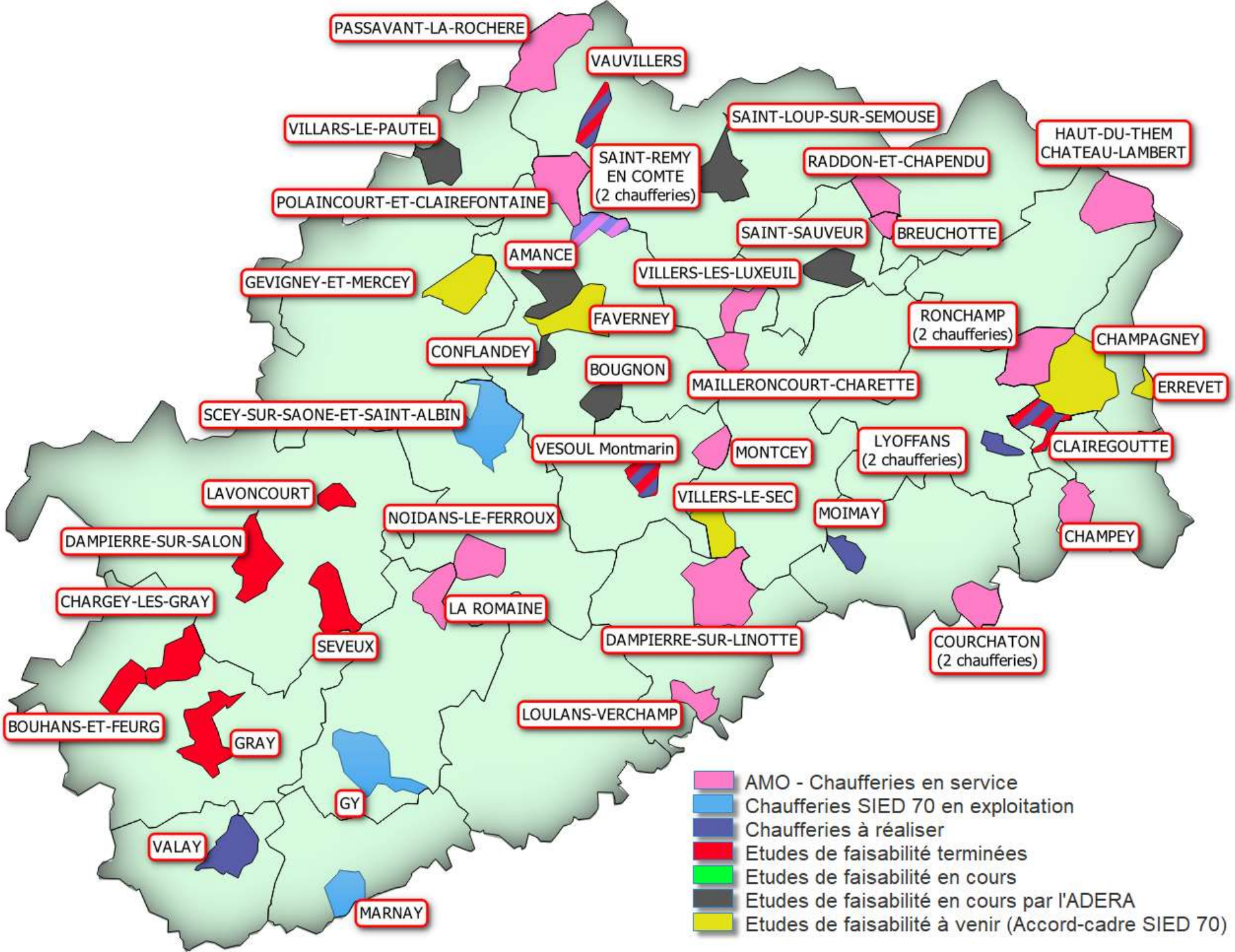
PASSAVANT-LA-ROCHERE
VAUVILLERS
VILLARS-LE-PAUTEL
SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE
HAUT-DU-THEM CHATEAU-LAMBERT
SAINT-REMY EN COMTE (2 chaufferies)
RADDON-ET-CHAPENDU
POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE
SAINT-SAUVEUR
BREUCHOTTE
AMANCE
VILLERS-LES-LUXEUIL
GEVIGNEY-ET-MERCEY
FAVERNEY
RONCHAMP (2 chaufferies)
CHAMPAGNEY
CONFLANDEY
BOUGNON
MAILLERONCOURT-CHARETTE
ERREVET
SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN
VESOUL Montmarin
MONTCEY
LYOFFANS (2 chaufferies)
CLAIREGOUTTE
LAVONCOURT
VILLERS-LE-SEC
NOIDANS-LE-FERROUX
MOIMAY
DAMPIERRE-SUR-SALON
CHAMPEY
CHARGEY-LES-GRAY
LA ROMAINE
SEVEUX
DAMPIERRE-SUR-LINOTTE
COURCHATON (2 chaufferies)
BOUHANS-ET-FEURG
LOULANS-VERCHAMP
GRAY
GY
VALAY
MARNAY
AMO - Chaufferies en service
Chaufferies SIED 70 en exploitation
Chaufferies à réaliser
Etudes de faisabilité terminées
Etudes de faisabilité en cours
Etudes de faisabilité en cours par l'ADERA
Etudes de faisabilité à venir (Accord-cadre SIED 70)

Les chaufferies du SIED 70

- Quelques chiffres :
  - 1 370 kW de puissance bois-plaquettes,
  - 2 800 ml de réseaux de chaleur,
  - 31 bâtiments raccordés dont 3 collèges, 3 gymnases, 1 maison de retraite, 4 écoles, 9 bâtiments publics et 11 particuliers,
  - 3 651 MWh produits,
  - 1 006 tonnes de bois plaquettes forestières livrées pour alimenter les chaudières principales,
  - 75 % de taux de couverture bois
  - des tarifs constants depuis 2012

Questions
sur l'activité
"bois énergie"

Le rapport d'activité 2019

La parole est donnée à Monsieur Raymond BILQUEZ, 3ème Vice-président, Président de la commission "Travaux d'électrification et d'éclairage public"

Le rapport d'activité 2019

- Maintien d'un certain niveau d'activité grâce aux travaux sur les réseaux, dissimulation notamment.

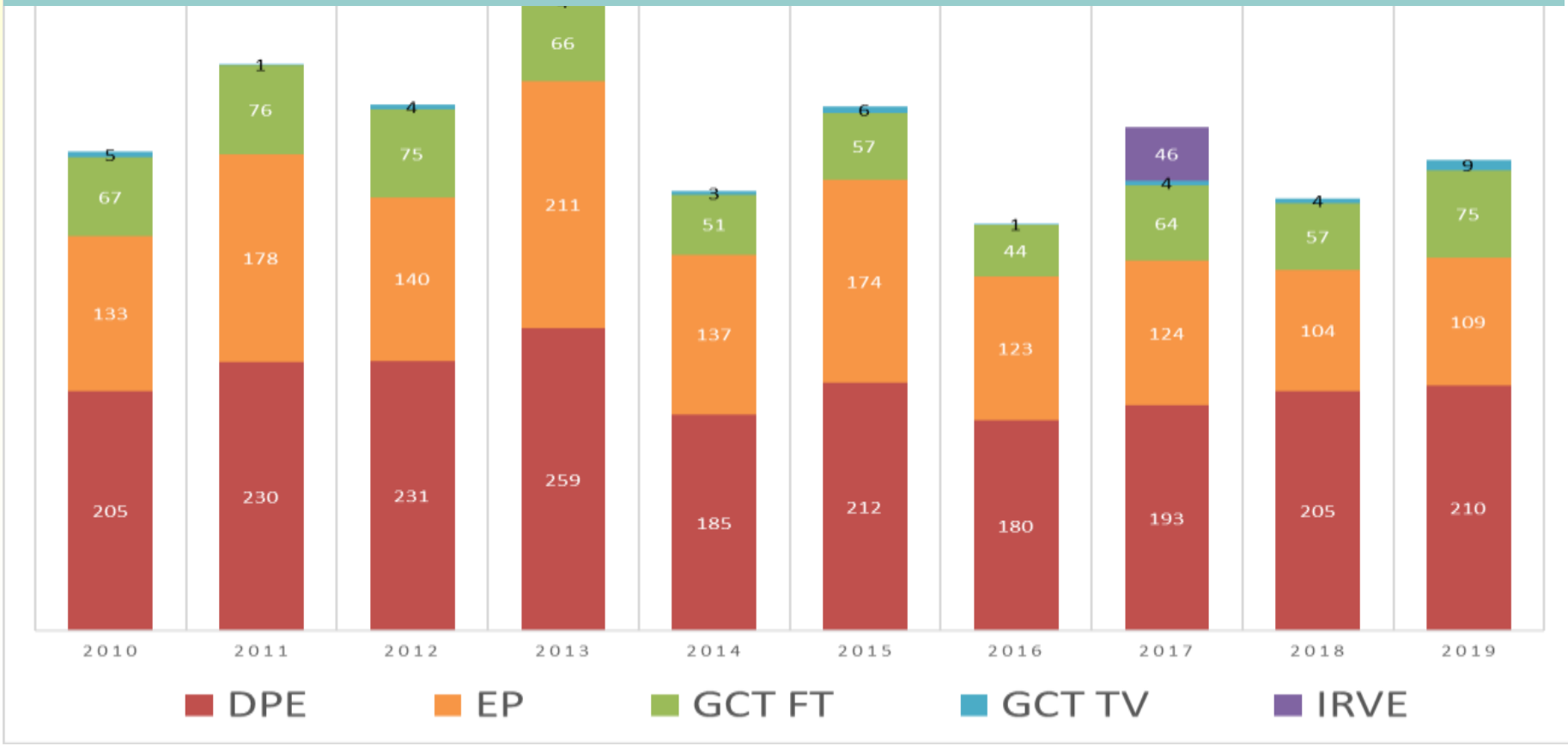

Le rapport d'activité 2019

Les dossiers soldés depuis 2010

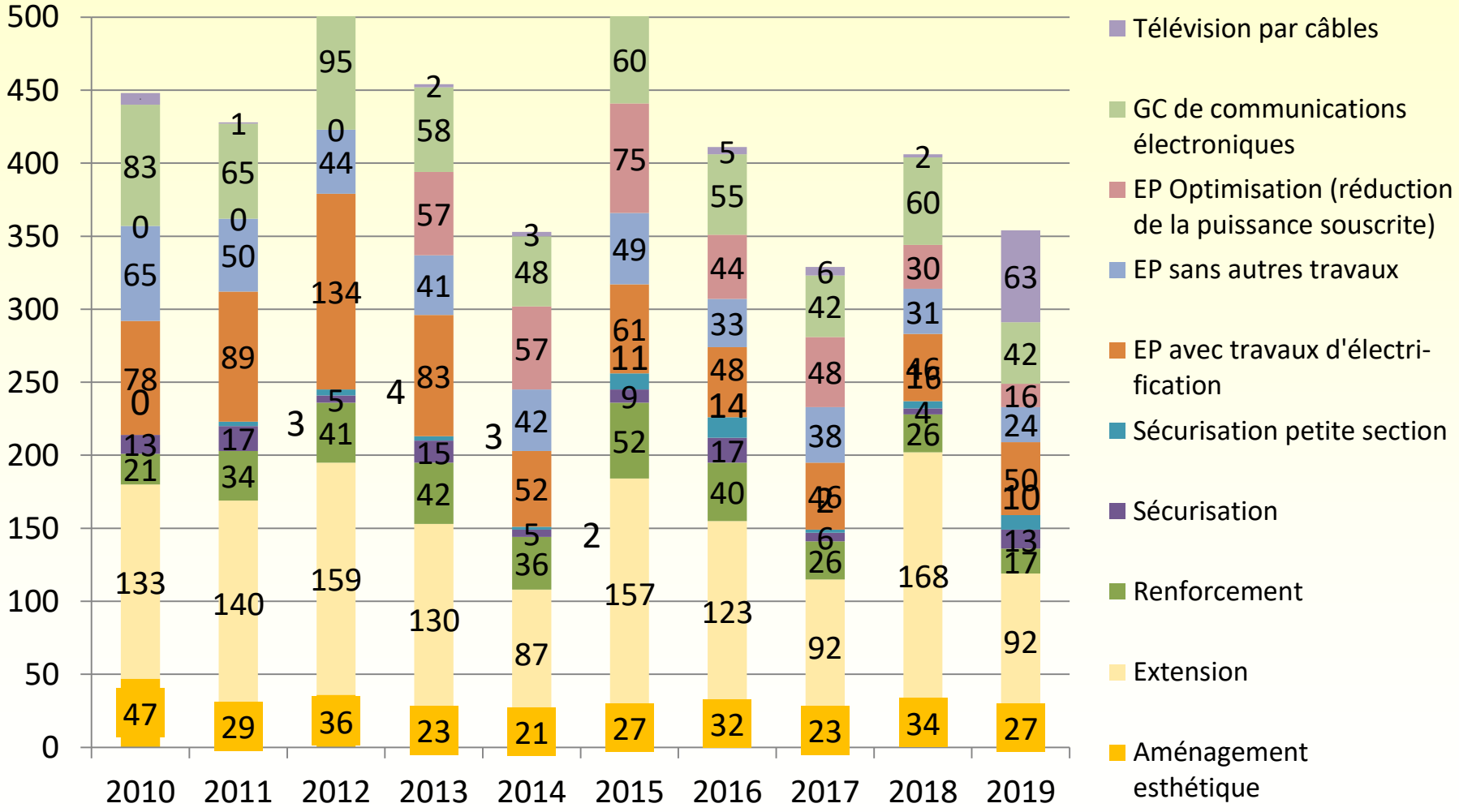

Les travaux d'optimisation de l'éclairage public

- Par délibération du 7 mai 2013, le Bureau Syndical a ouvert les subventions sur l'Optimisation des Installations Communales d'Eclairage Public (OICEP) aux communes qui ne délèguent pas leur maîtrise d'ouvrage au SIED 70.

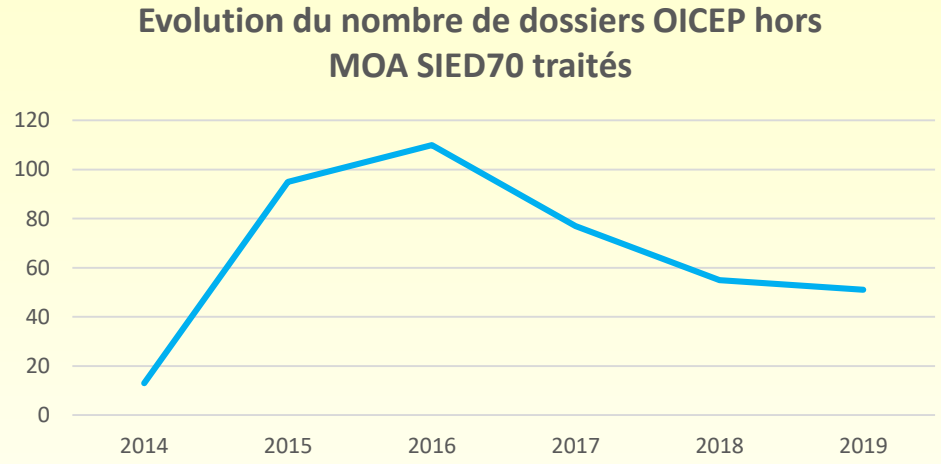

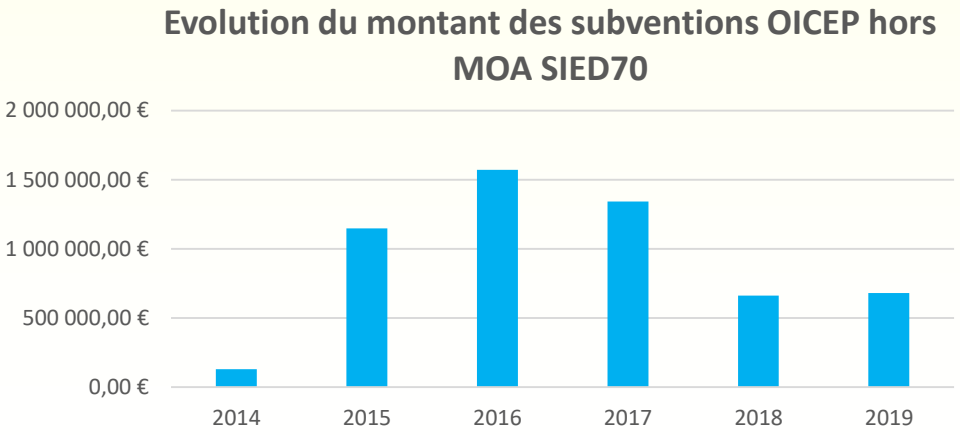

Les interventions en EP depuis 2010

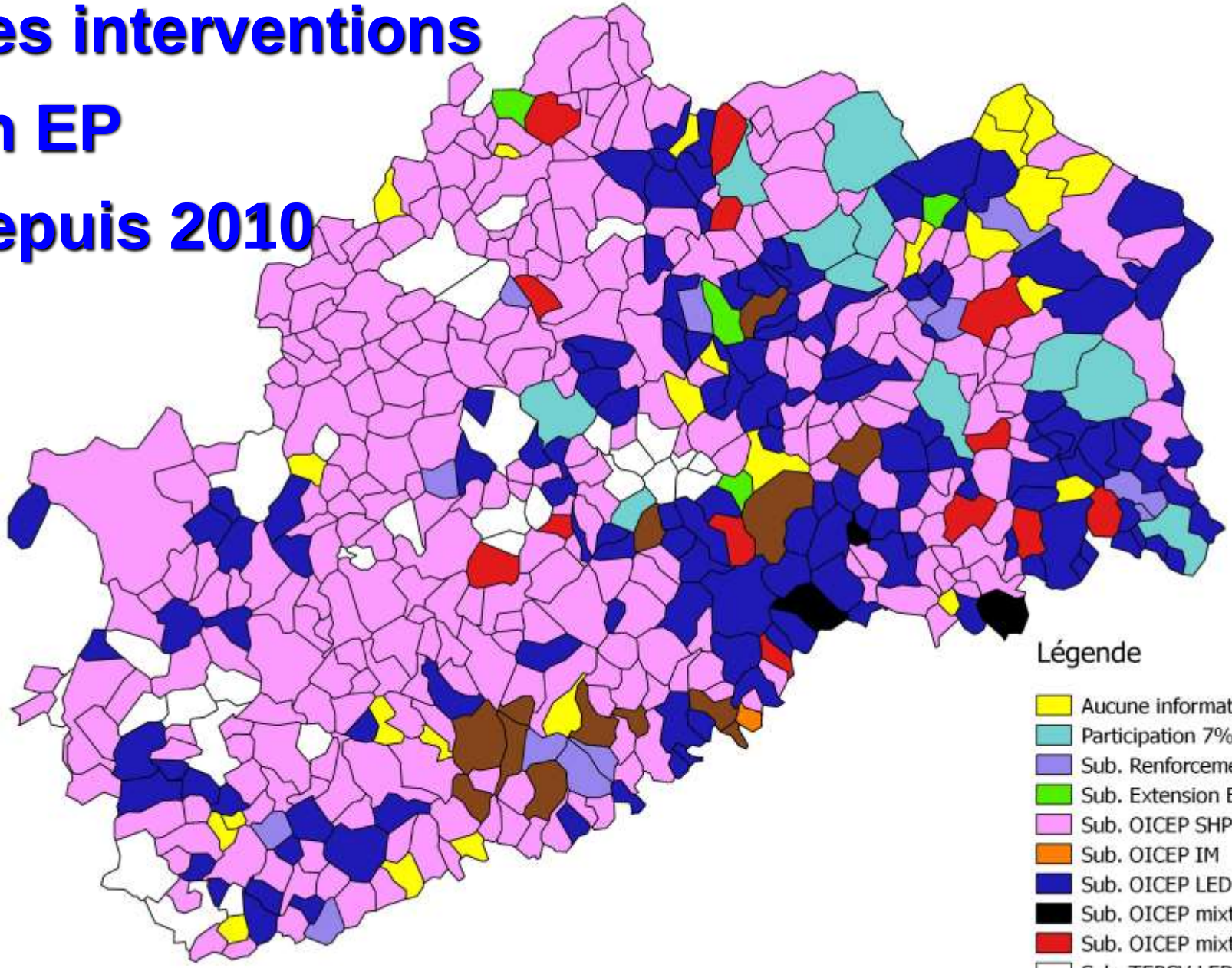

Questions
sur les travaux

Le rapport d'activité 2019

La parole est donnée à Monsieur Jean-Marc JAVAUX, 4ème Vice-président, délégué aux nouvelles technologies

ELECTROMOBILITE

Il est rappelé que le Comité avait décidé la gratuité de l'accès des bornes de recharge publique aux utilisateurs pour une période de 3 ans (soit jusqu'en décembre 2020)

Les premières statistiques ont pu être établies sur 2 années de fonctionnement :

ELECTROMOBILITE

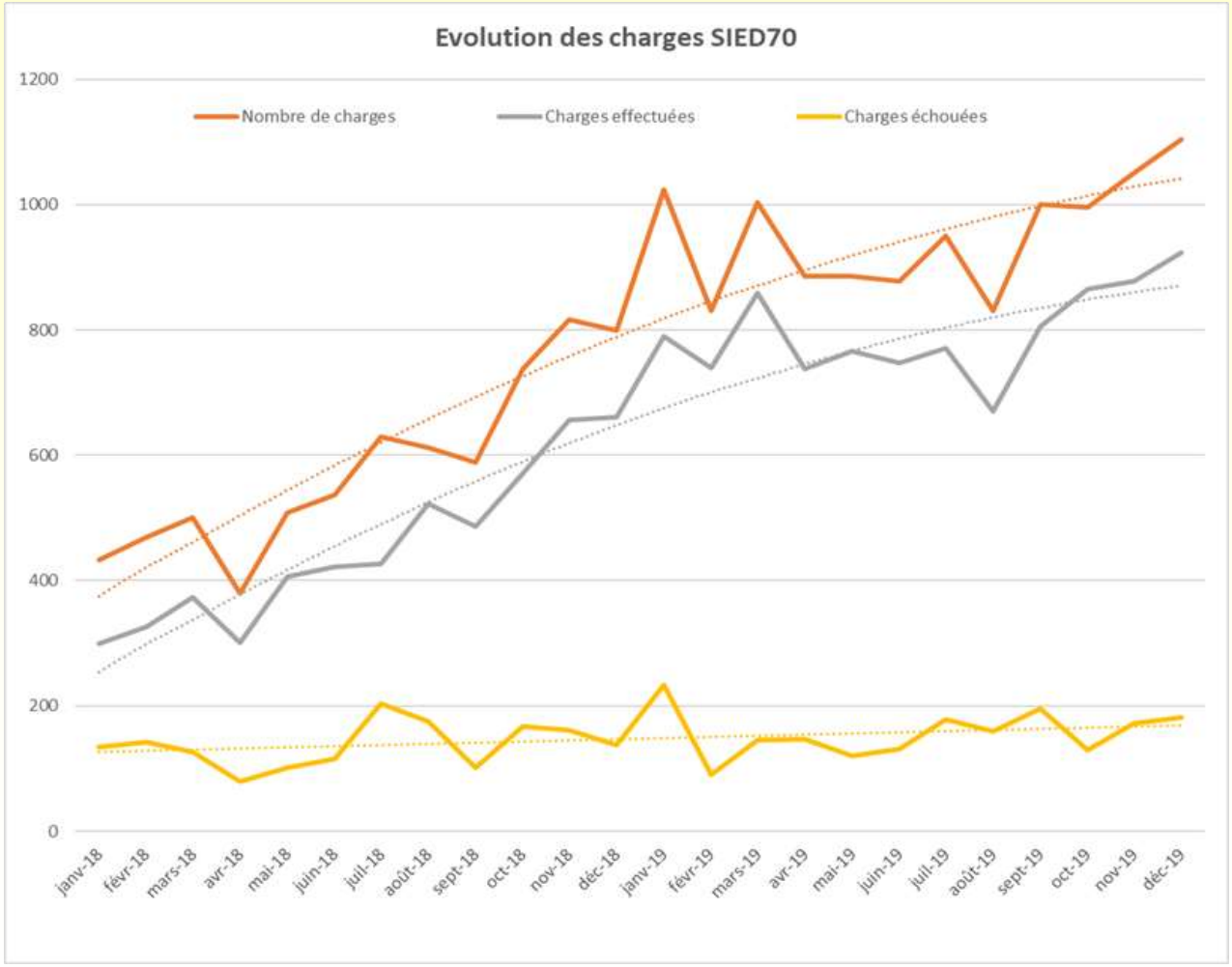

On constate une évolution quasi linéaire de l'usage de ces bornes.

ELECTROMOBILITE

- Répartition par type de prise (charge lente/accélérée) :

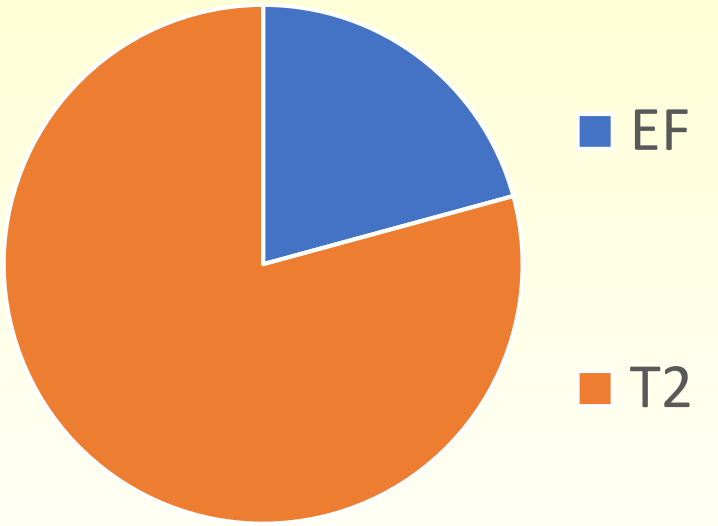

ELECTROMOBILITE

- sur les utilisateurs :

  - 5,57 % des charges réalisées par SMARTPHONE (2,7% en 2018)
  - 10% des utilisateurs représentent 60% des charges (idem 2018)
  - 448 utilisateurs différents en 2019 (contre 242 en 2018)

Questions
sur l'électromobilité

PHOTOVOLTAÏQUE

Photovoltaïque avec vente totale :

- plus de 40 collectivités ont sollicité le SIED70 pour la réalisation d'une installation photovoltaïque sous maîtrise d'ouvrage du syndicat contre location de toiture.

- 17 études d'opportunité ont pu être réalisées dont 16 pouvant déboucher sur des réalisations.

- 1 installation (chaufferie de Marnay) est en fonctionnement

PHOTOVOLTAÏQUE

- Photovoltaïque en autoconsommation :

- 5 collectivités ont sollicité le Syndicat pour des projets en autoconsommation (avec vente du surplus)

PHOTOVOLTAÏQUE

Champs photovoltaïques :

Pour les projets de plus grande ampleur, le SIED70 a adhéré à la Société d'Economie Mixte « Côte d'Or Energies » afin de :

- Développer les énergies renouvelables : photovoltaïque mais aussi éolien, hydraulique, biomasse,
- Réinvestir les recettes localement,
- Associer les citoyens au développement de leur territoire
- Répondre aux questionnements des élus, les accompagner.

Questions
sur le photovoltaïque

HYDROELECTRICITE

PONT-SUR-L'OGNON :

Le SIBHVO s'est porté acquéreur d'une parcelle nécessaire à la réalisation de la passe à poisson qui pourrait également prendre la forme d'un parcours en eaux vives.

HYDROELECTRICITE

Un groupement de commandes a été constitué avec ce syndicat afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre à même de conduire les 2 projets parallèlement (centrale hydroélectrique pour le SIED70 et création d'un parcours en eaux vives, voir renforcement des berges, pour le SIBVHO).

Economies d'énergie et transition énergétique

En 2019, le SIED 70 a aidé ses adhérents à mener une politique d'économie d'énergie grâce aux :

- Financements des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public,
- Collectes de certificats d'économie d'énergie qui permettent de financer une partie des travaux,
- Financement de travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics,
- Conseils en énergie partagés.

Dans le cadre de la transition énergétique, il étudie le développement de la production d'hydroélectricité sur 1 site du département à Pont Sur l'Ognon.

Les certificats d'économie d'énergie : CEE

Depuis 2014, le SIED 70 assiste techniquement les collectivités, les particuliers et les entreprises dans l'élaboration des dossiers de demande de Certificats d'Economies d'Energie.

Ceux-ci mandatent le SIED 70 pour le dépôt et la vente des CEE qui leur rétrocède au final le gain financier obtenu pour leurs CEE.

Les certificats d'économie d'énergie : CEE

- En 2019, le Syndicat a procédé à la vente de 19 640 649 kWh cumac de CEE-classiques.

- Le montant de la vente s'est élevé à 179 165,47 € (PU 9,125 €/MWhcumac), dont 77 040,72 € pour les collectivités.

- Cette vente porte à 975 244,31 € le montant récupéré par le Syndicat dont 350 358,16 € pour les collectivités.

Les certificats d'économie d'énergie : CEE

Depuis mai 2017, le SIED 70 et les lauréats TEPCV :

- Pays de Vesoul-Val de Saône,
- Pays des Vosges Saônoises,
- Pays des 7 Rivières pour la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois et la Communauté de Communes du Pays Riolais.

se sont associés pour valoriser et vendre à un acheteur unique les CEE via le Programme PRO-INNO-08.

Les certificats d'économie d'énergie : CEE

La dernière vente liée à cette opération a été réalisée fin 2019.

Le montant total de la vente des CEE-TEPCV a atteint 4 509 338,56 euros.

Cette somme a été intégralement reversée aux collectivités concernées (pays lauréats et collectivités) au cours des exercices budgétaires 2018 et 2019.

APPEL A PROJETS MDE

Pour mémoire, cet appel à projets permet de subventionner les études et travaux en lien avec la maîtrise d'énergie (MDE) de bâtiments publics des communes ou de leurs groupements dans la limite de 80% de subventions publiques, sous condition d'atteindre un minimum d'économies d'énergie.

La commission Economies d'Energie Performance Energétique constituée en jury a ainsi pu retenir 12 dossiers représentant un potentiel de 400 000 € de subvention sur 2019.

APPEL A PROJETS MDE

Par délibération en date du 14 octobre 2019, le Bureau syndical a décidé les évolutions suivantes :

- relèvement du plafond du montant de la subvention par opération : 50 000 € → 75 000 €

- valorisation des projets EFFILOGIS-BBC :

  aide de 50%→ aide de 70 % pour les communes où le SIED 70 perçoit la TCFE

  aide de 25% → aide de 30 % pour les communes où le SIED 70 ne perçoit pas la TCFE

MDE : Conseil en Energie Partagé

Afin d'accompagner les communes dans le montage de leurs dossiers, le SIED 70 a également décidé la mise en place d'un groupement d'audits énergétiques subventionnés à 100%, pour les collectivités intéressées, contre l'adhésion au service CEP.

19 conventions ont ainsi été signées avec les communes souhaitant bénéficier de ce service.

MDE : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Afin d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs travaux, le SIED 70 a mis en place une prestation gratuite d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Communes bénéficiaires en 2019 :

- Germigney,
- Ruhans,
- Magny-Vernois.

GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIES

- La loi Energie Climat prévoit, notamment, une restriction du champ d'éligibilité aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité aux seuls consommateurs non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffres d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.

- Les collectivités qui ne remplissent pas ces conditions cumulatives ne pourront plus bénéficier des tarifs réglementés

GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIES

- Les différentes situations sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Entité légale employant moins de 10 personnes	Recettes ≤ 2 millions d'€	**Possibilité de conserver le tarif réglementé de vente avec attestation d'éligibilité**
Entité légale employant moins de 10 personnes	Recettes> 2 millions d'€	**Obligation de souscrire une offre de marché**
Entité légale employant 10 personnes ou plus		**Obligation de souscrire une offre de marché**

GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIES

- Les collectivités concernées ne pourront bénéficier de leur contrat existant au tarif réglementé seulement jusqu'au 31 décembre 2020.

- Elles pouvaient adhérer au groupement d'achat de Bourgogne Franche-Comté (secteur Enedis uniquement) jusqu'au 28 février 2020.

GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIES

- Par ailleurs, cette loi, publiée le 09/11/2019, confirme l'extinction des tarifs réglementés de gaz

  - un an après sa publication pour les contrats en cours des consommateurs finals non domestiques,
  - au 1er juillet 2023 pour les contrats en cours des consommateurs finals domestiques.

- Les collectivités concernées peuvent adhérer au groupement d'achat des syndicats d'énergie

Questions
sur les économies d'énergie et la transition énergétique

Contrat de concession gaz de La Côte

- Après publication de l'avis de concession réglementaire, une première réunion de la Commission d'ouverture des plis le 23 septembre 2019 a permis de retenir la candidature de GRDF.

- L'entreprise a été invitée à remettre une offre pour le 27 novembre 2019 à 12 heures.

- La commission d'ouverture des offres du 10 décembre 2019 a permis d'établir la recevabilité de l'offre et d'entamer une négociation avec le candidat

Choix du trajet de raccordement

Vue du tracé extension sur Roye

Choix du trajet de raccordement

Vue du tracé sur La Cote

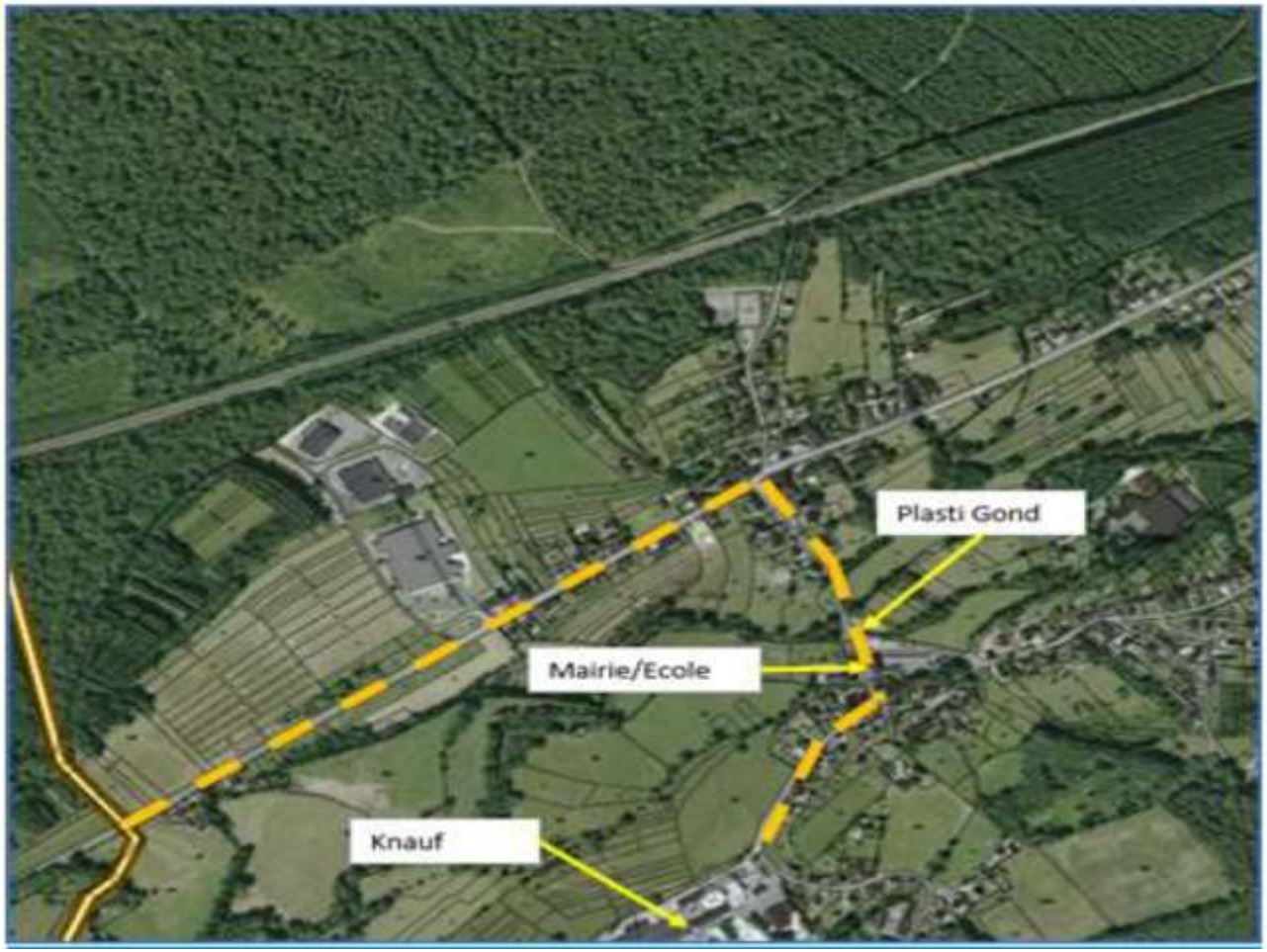

Choix du trajet de raccordement

- Ce choix, qui permettra à toutes les habitations de ROYE et de LA CÔTE situées sur le tracé de se raccorder, est dicté par des considérations économiques permettant l'équilibre financier du projet présenté tout en permettant techniquement de possibles extensions si ces dernières devaient s'avérer pertinentes en terme de retour d'investissement.

Cahier des charges

Le cahier des charges proposé est établi selon un modèle négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), dont fait partie le Syndicat, et permettra, entre autre :

- de disposer d'un rapport d'activité annuel pertinent du concessionnaire à la fin de l'exercice écoulé.

- de suivre la performance du concessionnaire et d'apprécier les conditions de gestion du service public de distribution de gaz naturel.

Prévisions de raccordement

Typologie client	Nombre prévu	Année prévue de mise en service	Consommation unitaire kWh/an	Consommation totale kWh/an
Mairie, école	1+1	Année 10	18 000	36 000
Knauf	1	Année 1	3 762 000	3 762 000
TOTAL	**3**			

Le réseau mis en place ne compromettra pas de futurs développements

Investissement envisagé

Montants en k€ courant	Quantité	Coût Unitaire moyen (€/ml)	Année 0	Année 1	>= Année 2	Année 9	> Année 9	**Total**
Réseau d'amenée	4 440	125	555,00	0	0	0	0	555,00
Forage dirigé	63,46	750	47,60	0	0	0	0	47,60
Concentrateur	1	5000	5,00	0	0	0	0	5,00
Branchements sup 16m3/h	1	1177	1,18	0	0	0	0	1,18
Branchements inf 16m3/h	2	2592	0,00	0	0	5,18	0	5,18
Total			608,77	0,00	0,00	5,18	0,00	**613,96**

- **soit 608 770 € HT au total de travaux de premier établissement**

Proposition financière

- Participation des collectivités de 437 000 €

- Coefficient multiplicateur de 1,75 appliqué au tarif d'acheminement en vigueur (ATRD5)

- La signature préalable d'une offre de raccordement par l'industriel KNAUFF, comportant un engagement formel à se raccorder au réseau de gaz naturel et à consommer dès sa mise en service un minimum de 80% des consommations prises en compte dans l'étude sur une durée de 5 ans (application de pénalités sinon à KNAUFF)

Délais

- Durée estimée des travaux : 6 mois minimum
- Durée prévisionnelle avant mise en gaz : 9 mois minimum
- Mise en service pour l'usine KNAUF possible pour fin 2020, si accord de l'industriel.
- Pour mémoire : concession de 30 ans

Négociations

- Une réunion de négociation est intervenue le 6 janvier 2020, suivie d'échanges de courrier, pour demander notamment la justification des prix annoncés et du montant des investissements.

- Un étalement des dépenses de la contribution des collectivités aux travaux de premier établissement a été obtenu ainsi que la révision, si nécessaire, de ce montant après 8 ans, sur la base d'un nouveau calcul de rentabilité

Financement

Une réunion le 30 janvier 2020 à la Communauté de communes du pays de Lure a permis de recueillir les propositions de participations suivantes :

- Commune de La Côte : 47 090 €
- Commune de Roye : 16 576 €
- CC du Pays de Lure : 141 272 €
- Conseil départemental : 188 362 €
- Reste à charge SIED70 : 43 700 €
  - Total Collectivités 437 000 €

Contrat de concession gaz de La Côte

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'approuver le choix de GRDF comme concessionnaire sur la commune de La Côte,
- d'approuver la convention de concession pour le service public de gaz naturel, le cahier des charges et ses annexes ainsi que la convention de contribution au financement à intervenir avec GRDF,
- de fixer la participation des communes de La Côte à 47 090 € et Roye à 16 576 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Vote du comité

Modification du règlement intérieur

- Afin de faciliter les opérations de vote lors des prochaines élections du SIED70, il est proposé au Comité Syndical de modifier l'article 12 du règlement intérieur comme suit :

« Article 12 – Votes »

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le vote a lieu à main levée. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Modification du règlement intérieur

Il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame, ou s'il s'agit de procéder à une désignation. Dans ce dernier cas, après deux tours de scrutin, si aucun des candidats n'a atteint la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Modification du règlement intérieur

En ajoutant la mention suivante :

« Pour les opérations électorales de début de mandat, il sera procédé à un vote au moyen de boitiers électroniques permettant d'assurer le secret du vote, la sincérité des opérations électorales, la surveillance du scrutin et la possibilité du contrôle par le juge »

vote du comité

Des échantillons du matériel de vote et une démonstration seront disponibles après la séance

Information

Date du prochain Comité syndical

Samedi 16 mai 2020

au **PARC EXPOSITIONS 70**

Les résultats financiers 2019

Désignation du budget M14	Fonctionnement en €			Investissement en €			Résultat global en €	Pour mémoire Résultat global 2018
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat		
Principal	9 483 096,18	20 943 459,34	11 460 363,16	14 895 342,04	11 078 616,73	- 3 816 725,31	7 643 637,85	9 802 704,03
annexe Conseil	1 859,28	0	- 1 859,28	0	0	0	-1 859,28	0

- Le résultat du budget principal est à compléter afin de tenir compte des Restes à Réaliser (RAR) qui s'établissent ainsi :

Dépenses : 5 693 978,35 €

Recettes : 5 528 915,76 €

Solde : - 165 062,59 €

Les résultats financiers 2019

Désignation du budget annexe M4	Exploitation en €			Investissement en €			Résultat global en €	Pour mémoire Résultat global 2018
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat		
Prestations de services	34 100,00	37 679,13	3 579,13	0	0	0	3 579,13	0
Chaufferie de Scey	161 351,15	161 350,92	-0,23	57 592,93	59 593,62	2 000,69	2 000,46	-6 422,01

- Le résultat du budget de Scey est à compléter afin de tenir compte des Restes à Réaliser (RAR) qui s'établissent ainsi :

Dépenses : 1 892,13 €

Recettes : 0 €

Solde : - 1 892,13 €

Les résultats financiers 2019

Désignation du budget annexe M4	Exploitation en €			Investissement en €			Résultat global en €	Pour mémoire Résultat global 2018
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat		
Chaufferie de Gy	58 223,66	58 223,47	- 0,19	44 784,98	49 885,61 €	5 100,63 €	5 100,44	27 723,21

- Le résultat du budget de Gy est à compléter afin de tenir compte des Restes à Réaliser (RAR) qui s'établissent ainsi :

Dépenses : 9 779,99 €

Recettes : 0 €

Solde : - 9 779,99 €

Les résultats financiers 2019

Désignation du budget annexe M4	Exploitation en €			Investissement en €			Résultat global en €	Pour mémoire Résultat global 2018
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat		
Chaufferie de Marnay	165 519,78	165 519,78	0	58 769,18	56 225,87 €	- 2 543,31 €	- 2 543,31	128,45
Chaufferie de Vesoul	4 499,10	0	- 4499,10	12 960,00	99 280,00	86 320,00	81 820,90	99 280
Production électrique renouvelable	11 295,45	0	- 11 295,45	17 852,67	98 940,39	81 087,72	69 792,27	98 940,39

- Le résultat du budget de Marnay est à compléter afin de tenir compte des Restes à Réaliser (RAR) qui s'établissent ainsi :

Dépenses : 10 782,65 €

Recettes : 0 €

Solde : - 10 782,65 €

Vote des comptes de gestion 2019

Les comptes de gestion du budget général et des 7 budgets annexes qui viennent d'être présentés sont soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante

Vote des comptes administratifs 2019

Le Comité doit arrêter les comptes administratifs après que le Président se soit retiré.

Vote des comptes administratifs 2019

	fonctionnement ou exploitation (en €)			Investissement (en €)			résultat global (en €)	Restes à réaliser (en €)
Budget	dépenses	recettes	résultat	dépenses	recettes	résultat		
Principal	9 483 096,18	20 943 459,34	11 460 363,16	14 895 342,04	11 078 616,73	- 3 816 725,31	7 643 637,85	- 165 062,59
Conseil	1 859,28	0	- 1 859,28	0	0	0	-1 859,28	
Prestations de services	34 100,00	37 679,13	3 579,13	0	0	0	3 579,13	
Chaufferie Scey	161 351,15	161 350,92	-0,23	57 592,93	59 593,62	2 000,69	2 000,46	- 1 892,13
Chaufferie Gy	58 223,66	58 223,47	- 0,19	44 784,98	49 885,61 €	5 100,63 €	5 100,44	- 9 779,99
Chaufferie Marnay	165 519,78	165 519,78	0	58 769,18	56 225,87 €	- 2 543,31 €	- 2 543,31	- 10 782,65
Chaufferie de Vesoul	4 499,10	0	- 4499,10	12 960,00	99 280,00	86 320,00	81 820,90	
Production électrique renouvelable	11 295,45	0	- 11 295,45	17 852,67	98 940,39	81 087,72	69 792,27	

Vote de la reprise des résultats 2019 sur BP 2020

Propositions du Président :

Budget principal :

Excédent de fonctionnement :	11 460 363,16 €
Déficit d'investissement :	3 816 725,31 €
Solde des Restes à réaliser :	- 165 062,59 €

Proposition :

- reprise du déficit d'investissement :	3 816 725,31 €
- affectation à la couverture du déficit d'investissement:	3 981 787.90 €
- reprise de l'excédent budgétaire en fonctionnement :	7 478 575.26 €

Budget annexe conseil :

Déficit de fonctionnement :	1 859,28 €

Proposition :

- reprise du déficit d'exploitation :	1 859,28 €

Vote de la reprise des résultats 2019 sur BP 2020

Budget annexe prestations de services :

Excédent d'investissement :	0 €
Excédent de fonctionnement :	3 579,13 €

Proposition :

- reprise de l'excédent d'exploitation :	3 579,13 €

Budget annexe chaufferie de Scey-sur-Saône :

Excédent d'investissement :	2 000,69 €
Déficit d'exploitation :	0,23 €
Solde des Restes à réaliser :	- 1 892,13 €

Proposition :

- reprise de l'excédent d'investissement :	2 000,69 €
- reprise du déficit d'exploitation :	0,23 €

Vote de la reprise des résultats 2019 sur BP 2020

Budget annexe chaufferie de Gy :

Excédent d'investissement :	5 100,63 €
Déficit d'exploitation :	0,19 €
Solde des Restes à réaliser :	- 9 779,99 €

Proposition :

- reprise de l'excédent d'investissement :	5 100,63 €
- reprise du déficit d'exploitation :	0,19 €

Budget annexe chaufferie de Marnay :

Déficit d'investissement :	2 543,31 €
Excédent d'exploitation :	0,00 €
Solde des Restes à réaliser :	- 10 782,65 €

Proposition :

- reprise du déficit d'investissement :	2 543,31 €

Vote de la reprise des résultats 2019 sur BP 2020

Budget annexe chaufferie de Vesoul :

Excédent d'investissement :	86 320,00 €
Déficit d'exploitation :	4 499,10 €

Proposition :

- reprise de l'excédent d'investissement :	86 320,00 €
- reprise du déficit d'exploitation	4 499,10 €

Budget Production électrique renouvelable :

Excédent d'investissement :	81 087,72 €
Déficit d'exploitation :	11 295,45 €

Proposition :

- reprise de l'excédent d'investissement :	81 087,72 €
- reprise du déficit d'exploitation	11 295,45 €

Vote de l'assemblée

Le Budget Primitif 2020

- Les recettes principales :

  - TCFE (Taxe sur la Consommation d'Electricité)
  - Redevances de concession
  - PCT (Part Couverte par les Tarifs)
  - l'excédent global de clôture
  - les aides du FACÉ

Le Budget Primitif 2020

- Les dépenses de fonctionnement tiennent compte de charges de personnel supplémentaires si nécessaires pour faire face aux activités innovantes mises en place par le Syndicat (IRVE, groupements d'achat d'énergie, photovoltaïque, valorisation de CEE, hydroélectricité, appels à projets pour la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments, conseil aux communes).

Le Budget Primitif 2020

- Ces dépenses permettent également de compléter le financement des CEP et le financement de la section d'investissement à hauteur de 5 120 250 €

- Elles tiennent compte de la nécessaire compensation de la gratuité des prestations de service proposées pour l'accompagnement des projets de chaufferie bois et de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments

Le budget primitif 2020

- Les travaux d'électrification sont basés sur les aides 2020 et sur la programmation établie en 2019

- Les travaux d'éclairage public sont prévus en hausse par rapport à 2019.

- Le budget des dépenses et recettes pour les travaux traditionnels est basé sur le tableau suivant :

Le Budget Primitif 2020

Les dépenses et recettes des travaux traditionnels :

PRO-GRAM-MES	TRAVAUX	Montant global TTC des travaux	Montant global HTVA des travaux du programme	Montant HT des travaux facturés par entreprises	Montant des travaux en régie	Montant minimum HT des travaux subvention-nables par le FACÉ	Ventilation des ressources					Participation du SIED 70
							TVA récupérée	FACÉ	Région	Conces-sionnaires	Demandeurs de travaux	
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE						-	-	-	-	-	-	-
	Totaux des travaux sur le réseau d'électricité	**8 029 000 €**	**6 790 000 €**	**6 200 900 €**	**589 100 €**	**2 575 000 €**	**1 239 000 €**	**2 060 000 €**	**0 €**	**982 000 €**	**1 000 000 €**	**2 748 000 €**
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :												
	Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers	**4 968 000 €**	**4 200 000 €**	**3 835 600 €**	**364 400 €**		**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**3 140 200 €**	**1 827 800 €**
	TOTAUX GENERAUX	**12 997 000 €**	**10 990 000 €**	**10 036 500 €**	**953 500 €**	**2 575 000 €**	**1 239 000 €**	**2 060 000 €**	**0 €**	**982 000 €**	**4 140 200 €**	**4 575 800 €**

Le Budget Primitif 2020

- Les investissements considèrent le projet d'extension du réseau gaz sur La Côte (437 000 € en dépenses, 393 300 € en recettes) ainsi que des possibles prêts (remboursables sur 20 ans) du budget principal aux budgets annexes, «Production d'électricité d'origine renouvelable » notamment (533 200 €).

- Les modalités d'exécution des nouveaux contrats de concession électricité sont désormais appliquées ce qui nécessite la récupération de la TVA par la voie fiscale et l'assujettissement de la ligne correspondante à la TVA.

Le BP 2020 :
Budget principal

Ainsi, le projet de budget principal 2020 se présente comme suit :

- section de fonctionnement :
  - dépenses : 10 856 621,00 €
  - recettes : 15 600 875,26 €

- section d'investissement :
  - dépenses : 24 761 290,66 €
  - recettes : 24 926 353,25 €

Excédent budgétaire global (hors RAR): 4 909 316,85 €

Vote de l'assemblée

Le BP 2020 :
Budget annexe « conseil »

Le projet de budget présenté intègre les dépenses liées à l'embauche d'un second CEP couverte en partie par un financement ADEME (24 800 € pour 2020). L'équilibre du budget ne pourra toutefois être atteint sans une contribution du budget principal de 22 859,28 € et se présente comme suit :

- <u>section de fonctionnement</u> :
  - dépenses : 46 859,28 €
  - recettes : 46 859,28 €

Vote de l'assemblée

Le BP 2020 : Budget annexe « Prestations de service »

Le projet de budget présenté fait ressortir un potentiel d'étude de l'ordre de 74 020.87 €. Il prévoit également la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour des audits énergétiques à destination des communes (60 000 €), audits financés en partie par la Région (42 000 €) et se présente, à l'équilibre, comme suit :

- <u>section de fonctionnement</u> :
  - dépenses : 137 600,00 €
  - recettes : 137 600,00 €

Vote de l'assemblée

Le BP 2020 : budget annexe "chaufferie de Scey-sur-Saône"

Le projet de budget présenté intègre un prêt du budget principal, remboursable sur 20 ans, si l'extension de réseau envisagée devait aboutir et se présente comme suit :

- section de fonctionnement :
  - dépenses et recettes : 153 010,23 €

- section d'investissement :
  - dépenses : 79 070,00 €
  - recettes : 80 962,13 €

Excédent budgétaire global (hors RAR) : 1 892,13 €

Vote de l'assemblée

Le BP 2020 : budget annexe "chaufferie de Gy"

Le projet de budget présenté intègre le financement des premières études relatives au raccordement de l'EHPAD :

- section de fonctionnement :
  - dépenses et recettes : 65 750,19 €

- section d'investissement :
  - dépenses : 29 670,64 €
  - recettes : 39 450,63 €

Excédent budgétaire global (hors RAR): 9 779,99 €

Vote de l'assemblée

Le BP 2020 : budget annexe "chaufferie de Marnay"

Le projet de budget présenté intègre un prêt du budget principal, remboursable sur 20 ans, si l'extension de réseau envisagée devait aboutir et se présente comme suit :

- <u>section de fonctionnement</u> :
  - dépenses et recettes : 176 620,00 €

- <u>section d'investissement</u> :
  - dépenses : 65 803,31 €
  - recettes : 76 585,96 €

Excédent budgétaire global (hors RAR): 10 782,65 €

Vote de l'assemblée

Le BP 2020 : budget annexe "chaufferie de Vesoul"

Le projet de budget présenté permet d'envisager, si besoin, la poursuite des études du projet et se présente comme suit :

- section de fonctionnement :
  - dépenses : 24 099,10 €
  - recettes : 24 099,10 €

- section d'investissement :
  - dépenses : 97 420,00 €
  - recettes : 97 420,00 €

Vote de l'assemblée

Le BP 2020 : budget annexe "Production électrique renouvelable"

Le projet de budget présenté prévoit la réalisation de projets photovoltaïques et hydroélectrique et se présente comme suit

- section de fonctionnement :
  - dépenses : 44 595,45 €
  - recettes : 44 595,45 €

- section d'investissement :
  - dépenses : 581 500,00 €
  - recettes : 581 500,00 €

Vote de l'assemblée

SIED 70

* SEM Locale

La SEML*
« CÔTE D'OR ENERGIE »

Il est proposé au Comité syndical, sur décision du Conseil d'Administration de la SEML Côte-d'Or Énergies du 27 janvier 2020, une augmentation du capital de cette filiale BF Énergie de la SEML Côte-d'Or Énergies afin de pouvoir recourir à des offres de prêts pour le financement de nouveaux projets photovoltaïques sur toitures à hauteur de 5,9 millions d'euros environ.

La SEML « CÔTE D'OR ENERGIE »

L'augmentation proposée porterait le capital à une valeur maximale de 150 000 € (au lieu de 1 920 €)

- soit un nombre d'actions au maximum de 15 000 dont la valeur serait de 10 euros

par un nouvel apport en capital qui serait réalisé par tous les actionnaires dans les conditions exposées ci-après :

La SEML « CÔTE D'OR ENERGIE »

- La SEML Côte-d'Or Énergies réaliserait un apport de la somme maximale de 70 960 euros libérée intégralement ;
- BF Holding réaliserait un apport de la somme maximale de 38 560 euros libérée intégralement ;
- CRYO réaliserait un apport de la somme maximale de 38 560 euros libérée intégralement.

Ces 3 actionnaires constitueraient les seules personnes morales signataires des statuts.

La SEML « CÔTE D'OR ENERGIE »

Cette augmentation de capital n'implique pas de modification de la répartition des sièges au Conseil de direction (1 siège par actionnaire).

La SEML « CÔTE D'OR ENERGIE »

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser l'augmentation du capital de la filiale BF Énergie de la SEML Côte-d'Or Énergies dans les conditions susvisées et d'autoriser la modification des statuts de la filiale BF Énergie pour prendre en compte cette augmentation

vote du comité

PROGRAMME ACTEE DE LA FNCCR

- La FNCCR, porteur principal, et, EDF, porteur associé et financeur obligé, ont lancé l'appel à manifestation d'intérêt « Cohérent Efficace et Durable pour la Rénovation Énergétique (CEDRE) » réalisé dans le cadre du programme « Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE) »

PROGRAMME ACTEE DE LA FNCCR

- Ce dernier a pour ambition d'accélérer l'efficacité énergétique des bâtiments publics des collectivités et de remplacer les énergies fossiles par des systèmes énergétiques performant et bas carbone.

- Le SIED 70 a répondu à cet appel à manifestation d'intérêt en partenariat avec les 7 autres syndicats d'énergie d'énergie de BFC et a été désigné Lauréat de ce dernier.

PROGRAMME ACTEE DE LA FNCCR

- le Syndicat pourra ainsi bénéficier des aides suivantes :

	dépense estimée	subvention attendue
ressources humaines (CEP-économiseur de flux)	74 000 €	53 000 €
solution informatique pour les adhérents au groupement d'achat d'énergie	7 300 €	5 500 €
achat matériel (caméra thermique, enregistreur de données d'énergie)	25 000 €	18 750 €

qui bénéficieront ainsi directement aux adhérents des services correspondants

Merci pour votre attention

Questions diverses